

L'An deux mille seize, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAU VILLE-VIEILLE, composé de 11 membres en exercice, dûment convoqué le neuf février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire.

**PRESENTS : PONCET JEAN-LOUIS, ALLAIS ROLAND, DEBRUNE MARYLENE, MONNET OSCAR, NIFENECKER LAURENT, PETINARAKIS ALAIN, SERRE EMILIE**

**ABSENTS REPRESENTES : DECHANET MICHEL (POUVOIR A ROLLAND ALLAIS), BERTHIER JEROME (POUVOIR A MONNET OSCAR), HUMBERT GUILLAUME (POUVOIR A SERRE EMILIE)**

**ABSENTS EXCUSES : CABY MANUEL,**

**SECRETAIRE DE SEANCE : SERRE EMILIE**

PRESENTS : 7    POUVOIRS : 3    SUFFRAGES EXPRIMES : 10  
\*\*\*\*\*

L'ordre du jour avait été fixé dans la convocation adressée le 9 février 2016  
Le quorum ayant été constaté le Maire ouvre la séance à 20 heures 30  
Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

**Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui l'accepte, le rajout d'une délibération à l'ordre du jour** : Mise en séparatif et réfection des réseaux humides au lieu-dit « Le Collet » - Demande de subvention - précision

\*\*\*\*\*

### **Approbation des comptes de gestion 2015 des budgets Commune – Eau et Assainissement - Camping**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire :  
Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- **DECLARE** que les comptes de gestion des budgets Commune – Eau et Assainissement - Camping dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Commune**

Le Conseil Municipal, examine le compte administratif du budget Commune qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis (dont 1068)	Résultat/Solde
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 033 788.55</b>	<b>1 216 140.51</b>	<b>182 351.96</b>
Fonctionnement	616 803.20	751 833.83	135 030.63
Investissement	258 391.05	276 531.99	18 140.94
002 Résultat reporté N-1		187 774.69	187 774.69
001 Solde d'inv N-1	158 594.30		-158 594.30

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	616 803.20	939 608.52	322 805.32
Investissement	416 985.35	276 531.99	-140 453.36

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>46 185.00</b>	<b>18 355.00</b>		<b>322 805.32</b>	<b>168 283.36</b>
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	135 030.63	
Investissement	46 185.00	18 355.00	-27 830.00		-9 689.06
002 Résultat rep. N-1				187 774.69	
001 Solde d'inv N-1					-158 594.30

TOTAL par SECTION	RESULTAT CUMULE			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement				<b>322 805.32</b>	
Investissement					<b>168 283.36</b>

Hors de la présence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget de la commune.

**Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Eau et Assainissement**

Le Conseil Municipal, examine le compte administratif du budget eau et assainissement qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis	Résultat ou solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Fonctionnement	128 791.52	122 701.60	11 449.80	5 359.88
Investissement	87 591.38	398 185.18	-14 605.10	295 988.70
Dont 1064				
Dont 1068				
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>216 382.90</b>	<b>520 886.78</b>	<b>-3 155.30</b>	<b>301 348.58</b>

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00	5 359.88	
Investissement	416 861.00	144 900.00	-271 961.00	24 027.70	
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>29 387.58</b>	

Hors de la présence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement.

## Approbation du Compte Administratif 2015 – Budget Camping

Le Conseil Municipal, examine le compte administratif du budget Camping qui s'établit comme suit :

Résultat de l'exécution :

	Mandats émis	Titre émis	Résultat ou solde d'exécution N-1	Résultat/Solde
Fonctionnement	33 277.01	27 999.94	-2 039.11	- 7 316.18
Investissement	9 777.77	19 565.15	30 394.00	40 181.38
Dont 1064				
Dont 1068				
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>43 054.78</b>	<b>47 565.09</b>	<b>28 354.89</b>	<b>32 865.20</b>

Restes à réaliser et résultat cumulé :

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Solde	EXCEDENT	DEFICIT
Fonctionnement	0.00	0.00	0.00		7 316.18
Investissement	0.00	0.00	0.00	40 181.38	
<b>TOTAL BUDGET</b>				<b>32 865.20</b>	

Hors de la présence de Monsieur Jean-Louis PONCET, Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2015 du budget Camping

## Affectation des résultats de l'exercice 2015 – Budget Commune

Les résultats de cet exercice laissent apparaître :

### Budget Général de la Commune :

- un excédent de fonctionnement de **322 805.32 €**
- un déficit d'investissement de **-140 453.36 €**
- un déficit des restes à réaliser d'investissement de **- 27 830.00 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** : une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, soit **168 284 €** est affecté au compte 1068 de la section d'investissement de l'exercice 2016.

## Affectation des résultats de l'exercice 2015 – Budget Eau et Assainissement

Les résultats de cet exercice laissent apparaître :

### Budget Eau et Assainissement :

- un excédent de fonctionnement de **5 359.88 €**
- un excédent d'investissement de **295 988.70 €**
- un déficit des restes à réaliser d'investissement de **-271 961.00 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE** : l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 5 359.88 € est affecté au compte 002 de la section de fonctionnement de l'exercice 2016.

## **Affectation des résultats de l'exercice 2015 – Budget Camping**

Les résultats de cet exercice laissent apparaître :

### **Budget Camping :**

- un déficit de fonctionnement de	<b><u>- 7 316.18 Euros</u></b>
- un excédent d'investissement de	<b><u>40 181.38 Euros</u></b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement du budget.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** : le déficit de fonctionnement de l'exercice 2015, soit 7 316.18 Euros est affecté au compte 002 de la section de fonctionnement de l'exercice 2016.

## **Extension de l'adhésion à IT 05**

VU l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

VU la délibération du Conseil Départemental des Hautes-Alpes fixant les premiers principes relatifs à la création d'une agence technique départementale sous forme d'un établissement public administratif, en date du 25 juin 2013,

VU la délibération du Conseil Départemental des Hautes-Alpes instituant l'agence technique départementale dénommée IT05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) au service des collectivités, en date du 22 octobre 2013,

VU les statuts adoptés par l'assemblée générale constitutive de l'établissement public IT05 du 28 janvier 2014,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-06 du 5 février 2014 d'adhésion pour les prestations relevant du seul domaine de l'eau potable,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014-55 du 22 mai 2014 désignant Monsieur Roland ALLAIS représentant communal à l'IT 05,

VU la délibération de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras du 10 décembre 2015 décidant d'étendre son adhésion à l'ensemble des services d'IT05, hors eau potable, sous réserve que l'ensemble des communes du territoire fasse de même afin de partager les cotisations,

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'étendre son adhésion à tous les services, hors assainissement, de la compétence de la Communauté de communes de l'Escarton du Queyras,

- **DECIDE** d'étendre l'adhésion à l'IT05, à partir de 2016, pour l'ensemble des prestations, hors assainissement,

## **Organisation de la Foire Agricole de la Saint-Mathieu – Edition 2016 - Demande de subvention**

Monsieur le Maire rappelle que la Foire de la Saint Mathieu aura lieu cette année, le samedi 17 septembre.

C'est une foire agricole ancestrale principalement axée sur l'élevage bovin, et il paraît essentiel de marquer par cette manifestation l'intérêt que la vallée du Queyras porte au maintien de l'activité agricole.

Son organisation étant une charge lourde pour la commune, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et des établissements bancaires du Département.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes cités ci-dessus.

### **Répartition des frais liés à la mise en œuvre des navettes touristiques inter et intra- villages sur le Queyras pour la saison d'hiver 2015-2016**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2015-201 en date du 10 décembre 2015 portant sur la répartition des frais liés à la mise en œuvre des navettes touristiques inter et intra villages sur le Queyras pour la saison d'hiver 2015-2016,

Le Maire propose de valider la clé de répartition des frais liés à la mise en œuvre des navettes touristiques inter et intra-villages pour la saison d'hiver 2015-2016 telle qu'elle est précisée en annexe.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la clé de répartition des frais liés à la mise en œuvre des navettes touristiques inter et intra-villages pour la saison d'hiver 2015-2016 telle qu'elle est précisée en annexe,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

### **Groupement de commande pour l'organisation des secours en saison hivernale – Mise à disposition d'une ambulance supplémentaire du 13 au 28 février 2016**

Monsieur le Maire la délibération du Conseil municipal n° 2015-67 du 7 décembre 2015 et confiant à la Communauté de Communes du Queyras la mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation des secours en saison hivernale pour le transport sanitaire des victimes d'accidents sur domaines alpins et nordiques par ambulance privée en vue de passer un marché commun aux communes membres du groupement.

Il expose ensuite qu'il a été prévu, en option au marché de transport sanitaire, la mise à disposition d'une deuxième ambulance selon des dates à définir en fonction des besoins.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de valider la commande de cette option pour la période du 13 au 28 février 2016 inclus, soit 16 jours.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la commande pour la mise à disposition d'une ambulance supplémentaire tel que prévu en option au marché de transport sanitaire pour la période du 13 au 28 février 2016,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### **Equipements viabilité hivernale – Recherche de financements**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'acquisition d'une étrave transformable de type H3 afin d'en équiper le tracteur de déneigement pour faciliter le déneigement des rues étroites. Il fait part également aux membres du Conseil Municipal du projet d'équiper le pic up communal d'une saleuse, permettant ainsi d'effectuer les tournées de salage dans les villages de la commune plus rapidement et efficacement et ainsi de préserver l'usure générale du tracteur de déneigement ainsi que des chaînes.

Il propose de présenter ce dossier au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pouvant apporter une aide financière.

Il propose également de le présenter au titre des réserves parlementaires.

Le montant de l'opération est estimé à 19 548 euros H.T.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **DECIDE** de présenter ce dossier au Conseil Départemental des Hautes-Alpes ainsi qu'à Monsieur GIRAUD, député et Madame MORHET-RICHAUD, Sénatrice, pour un montant total H.T. de 19 548 euros

**Mise en séparatif et réfection des réseaux humides au lieu-dit « Le Collet » - Demande de subvention - précision**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015-55 du vingt six octobre 2015 ayant pour objet la recherche de financements pour les travaux de mise en séparatif et de réfection des réseaux humides au lieu-dit le Collet. Le montant de l'opération est estimé à 135 314 €uros H.T.

Ce dossier a été présenté à l'Etat (DETR 2016), à l'Agence de l'Eau et au Département.

Afin de poursuivre l'instruction du dossier, l'Agence de l'Eau demande qu'il soit précisé que la Commune autorise le Département à percevoir pour le compte de la Commune de Château Ville-Vieille, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Département à percevoir, pour le compte de la Commune de Château Ville-Vieille, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à lui reverser.

Séance levée à 23h00

Pour affichage,  
Le 26 février 2016

**Le Maire,  
Jean-Louis PONCET**

